



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**

1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scotia  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Microwave Analyzer	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W355B-192239/A	<b>Date</b> 2018-10-18
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W355B-19-2239	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-222-10525	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-8-81076 (222)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-11-28</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Standard Time AST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> St-Louis, Catherine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal222
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 240-5159 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG D200, FINANCE 3RD FLOOR STN FORCES HALIFAX NOVA SCOTIA B3K5X5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scot  
B3J 1T3

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 ÉNONCÉ DES BESOIN .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>6</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN.....	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 PAIEMENT.....	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	8
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
6.9 LOIS APPLICABLES .....	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	9
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	9
<b>ANNEXE «A» .....</b>	<b>10</b>
ÉNONCÉ DES BESOIN .....	10
<b>ANNEXE «B » .....</b>	<b>13</b>
CRITÈRES OBLIGATOIRES.....	13
<b>ANNEXE « C ».....</b>	<b>15</b>
BASE DE PAIEMENT .....	15
<b>INTÉGRITÉ.....</b>	<b>16</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Énoncé des Besoin**

Le ministère de la défense nationale a besoin d'un (1) analyseur hyperfréquences, accompagné de diverses licences logicielles, d'un câble et d'un connecteur, pour mener des essais sur les systèmes d'armes des NCSM.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

### **1.4 Service Connexion postal**

« Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements. »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-192239/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-19-2239

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-81076

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL-222  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Insérer : 90 jours

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent Réception des soumissions acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Nouvelle-Écosse  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016  
Adresse email epost Connect Service: [TPSGC.RARceptionSoumissionsNEARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RARceptionSoumissionsNEARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque: les offres/offres ne seront pas acceptées si elles sont par courriel directement à cette adresse e-mail. Cet e-mail est d'initier une conversation**

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique deux (2) exemplaires papier

Section II : Soumission financière un (1) exemplaires papier

Section III : Attestations un (1) exemplaires papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

##### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Le soumissionnaire doit soumettre des spécifications et de la documentation descriptive pour les articles énumérés à l'annexe A Énoncé des Besoin.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

### **4.2 Méthode de sélection**

Clause du *Guide des CCUA* [A0069T](#) (2007-05-25). Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-) (<http://www.tpsgc->

---

pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

### 6.2 Énoncé des besoin

L'entrepreneur doit fournir les objets, conformément au besoin décrit à l'annexe « A » et à sa soumission technique en date du \_\_\_\_\_.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-192239/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-19-2239

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-81076

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL-222  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 mars 2019.

#### 6.4.2 Points de livraison

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherche de l'Atlantique  
9 rue Grove, Dartmouth, NS, B2Y 3Z7 Canada

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Catherine St. Louis  
Spécialiste en Approvisionnement  
Services publics et Approvisionnement Canada  
1713 rue Bedford Row  
Halifax, Nouvelle Ecosse  
B3J 3C9

Téléphone: 902-240-5159  
Télécopieur: 902-496-5016  
Courriel: Catherine.st-louis@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_



Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### **6.5.3 Représentant de l'entrepreneur**

[Compléter ou supprimer, selon le cas.](#)

## **6.6 Paiement**

### **6.6.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera *des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe C*, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **6.6.2 Limite de prix**

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

### **6.6.3 Paiement unique**

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2017-08-17), Paiement unique

## **6.7 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W355B-192239/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-19-2239

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-81076

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL-222  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en Nouvelle-Écosse; et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Critères obligatoires
- e) Annexe C, Base de paiement
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*)

## 6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2017-08-17) Marchandises excédentaires

## ANNEXE « A »

### ÉNONCÉ DES BESOIN

#### 1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Fourniture d'un (1) analyseur hyperfréquences, accompagné de diverses licences logicielles, d'un câble et d'un connecteur, pour mener des essais sur les systèmes d'armes des NCSM.

#### 2 SPÉCIFICATIONS

L'analyseur hyperfréquences doit avoir les caractéristiques suivantes :

- plage de fréquences de 30 KHz à 18 GHz,
- analyseur de réseau vectoriel,
- analyseur de spectre,
- wattmètre intégré,
- wattmètre large bande USB,
- récepteur GPS,
- réflectométrie du domaine temps (TDR) à distance de la panne,
- mesure des impulsions.

L'analyseur hyperfréquences doit être compatible avec les options de Keysight Basic Vector Signal Analysis (VSA) et Hardware Connectivity 89601B-200 ainsi que Vector Modulation Analysis 89601B-AYA.

L'analyseur hyperfréquences doit être capable de saisir des données.

L'analyseur hyperfréquences doit avoir une mémoire interne d'au moins 4 Go, capable de prendre en charge les dispositifs de stockage USB 2.0 et les dispositifs SD/SDHD.

L'analyseur hyperfréquences doit permettre une connectivité 100/10 base-T (autocommutation) pour le contrôle à distance (par ordinateur portable) et la connexion à un logiciel de type 89600 au moyen d'un connecteur RJ-45.

L'analyseur hyperfréquences doit être capable de masquer les fréquences pour protéger les données classifiées.

L'analyseur hyperfréquences doit pouvoir fonctionner sur pile pendant au moins 3 heures.

L'analyseur hyperfréquences doit être portable.

L'analyseur hyperfréquences doit peser moins de 3,5 kg, pile comprise.

L'analyseur hyperfréquences doit être renforcé selon un indice de protection de IP53.

L'analyseur hyperfréquences doit être accompagné d'une licence transportable du logiciel Vector Signal Analysis (produit n° 89601B).

L'analyseur hyperfréquences doit être accompagné d'une licence transportable de l'option Basic Vector

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W355B-192239/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-19-2239

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-81076

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL-222  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Signal Analysis and Hardware Connectivity (produit n° 89601B-200).

L'analyseur hyperfréquences doit être accompagné d'une licence transportable de l'option Vector Modulation Analysis (produit n° 89601B-AYA).

### 3 GARANTIE

L'analyseur hyperfréquences doit être couvert par une garantie de trois (3) sur les pièces et la main-d'œuvre.

### 4 HOMOLOGATION SUR LE PLAN DE L'ÉLECTRICITÉ

L'équipement fourni doit être homologué par un organisme d'homologation en électricité acceptable. Les organismes d'homologation suivants sont reconnus. L'équipement électrique doit porter le sceau de l'un de ces organismes afin d'être reconnu comme approuvé.

On doit faire appel à au moins un des organismes ci-après :

- Association canadienne de normalisation (CSA),
- QPS/Entela,
- Services d'essais Intertek,
- Laboratoires des assureurs du Canada (ULC),
- Underwriters Laboratories Inc. (UL),
- Met Laboratories Inc. (MET),
- TUV Rheinland of North America,
- Quality Auditing Institute (QAI),
- TUV America Inc.,
- NSF International,
- Nemko Canada Inc.
- Curtis-Straus LLC
- OTL Omni Test Laboratories
- Approbations LLC de la mutuelle des facturiers (FM)

REMARQUE : Les sceaux de tous les organismes ci-dessus (sauf la CSA et les ULC) doivent être accompagnés d'un petit « c » à huit heures ou d'un numéro de norme canadienne pour indiquer que le produit est homologué selon une norme canadienne.

L'équipement électrique non homologué par un des organismes susmentionnés peut être accepté uniquement s'il a été inspecté « sur place » et étiqueté par l'Association canadienne de normalisation (CSA), QPS/Entela, Services d'essais Intertek, MET Laboratories, TUV America Inc. ou les Laboratoires des assureurs du Canada en vertu du programme d'inspections spéciales. Cette inspection doit être effectuée avant la livraison de l'équipement à l'IMF Cape Scott, et une copie du rapport de document de vérification doit être jointe à la machine au moment de la livraison. Veuillez indiquer quel organisme homologuera l'appareil :

- Association canadienne de normalisation (CSA),
- QPS/Entela,
- Services d'essais Intertek,
- Met Laboratories Inc. (MET),
- TUV America Inc.,
- Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).
- ESA Electrical Safety Authority

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-192239/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-19-2239

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-81076

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL-222  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **5 LIVRAISON**

L'équipement doit obligatoirement être livré le 29 mars 2019 au plus tard.

**ANNEXE « B »**

**Critères obligatoires**

**Pour que l'offre technique de l'offrant soit réactive, l'offrant doit :**

1. Marquer un (X) à chaque en-tête signifiant que la spécification a été lue et que toute offre satisfera ou excédera la conformité requise avec la spécification écrite et tout dessin de référence contenu dans l'invitation; Et
2. Indiquez ou, dans la documentation, cela est démontré en indiquant le numéro de la page; Et
3. L'offrant doit démontrer la conformité par la documentation du produit; Et
4. Fournissez une fiche de produit qui inclut un système énumérant au minimum tous les composants, la fonction de ces composants, et les consommables dans le système.

N°	SPÉCIFICATIONS	CONFORMITÉ		COMMENTAIRE(S)/RENOVI
		SATISFAIT	NE SATISFAIT PAS	
2.01	L'analyseur hyperfréquences doit avoir les caractéristiques suivantes :			
	- plage de fréquences de 30 KHz à 18 GHz,			
	- analyseur de réseau vectoriel,			
	- analyseur de spectre,			
	- wattmètre intégré,			
	- wattmètre large bande USB,			
	- récepteur GPS,			
	- réflectométrie du domaine temps (TDR) à distance de la panne,			
	- mesure des impulsions.			
2.02	L'analyseur hyperfréquences doit être compatible avec les options de Keysight Basic Vector Signal Analysis (VSA) et Hardware Connectivity 89601B-200 ainsi que Vector Modulation Analysis 89601B-AYA.			
2.03	L'analyseur hyperfréquences doit être capable de saisir des données.			
2.04	L'analyseur hyperfréquences doit avoir une mémoire interne d'au moins 4 Go, capable de prendre en charge les dispositifs de stockage USB 2.0 et les dispositifs SD/SDHD.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-192239/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-19-2239

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-81076

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL-222  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N°	SPÉCIFICATIONS	CONFORMITÉ		COMMENTAIRE(S)/RENOI
2.05	L'analyseur hyperfréquences doit permettre une connectivité 100/10 base-T (autocommutation) pour le contrôle à distance (par ordinateur portable) et la connexion à un logiciel de type 89600 au moyen d'un connecteur RJ-45.			
2.06	L'analyseur hyperfréquences doit être capable de masquer les fréquences pour protéger les données classifiées.			
2.07	L'analyseur hyperfréquences doit pouvoir fonctionner sur pile pendant au moins 3 heures.			
2.08	L'analyseur hyperfréquences doit être portable.			
2.09	L'analyseur hyperfréquences doit peser moins de 3,5 kg, pile comprise.			
2.10	L'analyseur hyperfréquences doit être renforcé selon un indice de protection de IP53.			
2.11	L'analyseur hyperfréquences doit être accompagné d'une licence transportable du logiciel Vector Signal Analysis (produit n° 89601B).			
2.12	L'analyseur hyperfréquences doit être accompagné d'une licence transportable de l'option Basic Vector Signal Analysis and Hardware Connectivity (produit n° 89601B-200).			
2.13	L'analyseur hyperfréquences doit être accompagné d'une licence transportable de l'option Vector Modulation Analysis (produit n° 89601B-AYA).			
3	Garantie			
4	Homologation sur le plan de l'électricité			
5	Livraison			

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-192239/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-19-2239

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-81076

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL-222  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « C »**

**Base de paiement**

<b>Description des livrables</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Prix prolongé</b>
L'analyseur hyperfréquences	1	\$ _____	\$ _____
Garantie	1	\$ _____	\$ _____
Homologation sur le plan de l'électricité	1	\$ _____	\$ _____
Livraison		\$ _____	\$ _____
		<b><i>coût total</i></b>	\$ _____



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W355B-192239/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W355B-19-2239

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-81076

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL-222  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## INTÉGRITÉ

### LISTE DE NOMS

En accord avec la Partie 5, article 5.2.1 – Disposition relatives à l'intégrité – Liste de noms, veuillez compléter le formulaire ci-dessous

<b>Dénomination complete de l'entreprise</b>	
<b>Adresse de l'entreprise</b>	
<b>Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)</b>	
<b>Numéro de l'invitation</b>	
W355B-192239/A	
<b>Membres du conseil d'administration (Utilisez le format – Prénom, Nom) Ou mettre la liste en pièce-jointe</b>	
<b>1. Membre</b>	
<b>2. Membre</b>	
<b>3. Membre</b>	
<b>4. Membre</b>	
<b>5. Membre</b>	
<b>6. Membre</b>	
<b>7. Membre</b>	
<b>8. Membre</b>	
<b>9. Membre</b>	
<b>10. Membre</b>	
<b>Autres membres</b>	
<b>Commentaires</b>	